

Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs  
The Chairman

Au(x) président(s) du (des) comité(s) concerné(s)

**Sujet : Invitation à la réunion du Comité interparlementaire de la commission LIBE sur « La mise en œuvre du paquet de protection des données - à la veille de l'entrée en vigueur » le 15 mai 2018 à Bruxelles**

Honorable Président(e),

Je suis heureux de vous informer que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen organisera une réunion interparlementaire avec les parlements nationaux le mardi 15 mai 2018 dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles sur le thème « La mise en œuvre du paquet européen de protection des données à la veille de son entrée en vigueur ».

Le 27 avril 2016, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données) et la directive (UE) 2016/680 (« la Directive police »). Ces deux instruments ont réalisé une percée majeure dans le cadre juridique européen de la protection des données afin d'établir un cadre juridique moderne, solide et cohérent. Le nouveau paquet de protection des données renforce la protection du droit des personnes à la protection des données personnelles, ce qui reflète la nature de la protection des données en tant que droit fondamental dans l'Union européenne.

Alors que le Règlement général sur la protection des données établira un ensemble unique de règles pour une application uniforme des règles pour tous les citoyens et toutes les entreprises, ce qui permettra d'uniformiser les règles du jeu et d'uniformiser la protection des individus, la Directive police établira un cadre harmonisé pour le traitement des données personnelles à des fins répressives, qui remplace les différents régimes juridiques existant avant le traité de Lisbonne.

Les parlements nationaux sont fortement impliqués au cours de ces deux années dans l'adoption de la législation nationale mettant en œuvre le paquet de protection des données.

En raison de leur rôle crucial dans ce processus, ils sont dans une position unique pour partager leurs points de vue et leur expérience sur la mise en œuvre du paquet de protection des données.

C'est pour cette raison que la commission parlementaire LIBE souhaite inviter les membres des parlements nationaux à une réunion du comité interparlementaire sur « La mise en œuvre du paquet de données de l'UE à la veille de son entrée en vigueur ».

La réunion est prévue pour le mardi 15 mai 2018, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au Parlement européen à Bruxelles (voir le projet de programme joint en annexe I). Je suis donc heureux d'inviter jusqu'à quatre membres du(des) comité(s) concerné(s) de chaque parlement national (deux de chaque chambre dans le cas des parlements bi-caméraux) à assister à cette réunion.

La réunion est structurée autour de quatre sessions principales; dans chacun d'elles, les représentants des parlements nationaux seront impliqués.

Si vous n'êtes pas en mesure de participer, je serais heureux de recevoir une contribution écrite qui serait distribuée à nos membres respectifs et aux autres participants.

Les détails pratiques concernant la réunion seront transmis en temps utile aux services de votre Parlement, en charge des relations avec le Parlement européen.

J'espère sincèrement que vous pourrez accepter cette invitation et je me réjouis de vous accueillir au Parlement européen le 15 mai 2018.

Cordialement,



Claude MORAES